

AVIS PUBLIC

PROMULGATION


Règlement 954 relatif à la démolition des immeubles

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 6 juin 2022.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 10 juin 2022.

Donné à Varennes, ce 14 juin 2022.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière adjointe,



Me Johanne Fournier, OMA